

Le preneur d'assurance

Thivinfo
Monsieur Sébastien Serre
12 avenue Lucien Brétignières
78850 THIVERVAL GRIGNON

Les conditions de garantie

Catégorie

Assurances professionnelles, Métiers de l'informatique

Juridiction applicable

Monde entier hors USA / Canada

Les activités garanties

• L'assuré déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :

- Création de sites Internet pour le compte de tiers

Période de validité

La présente attestation est valable pour la période du 03 Mars 2017 au 02 Mars 2018.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales n°TECH-RCE1012 , et de l'extension de garantie n°TECH1012-PJ0116.

Paris, le 27/01/2017
Les assureurs



TABLEAU DES GARANTIES

Responsabilité Civile Professionnelle

Les garanties s'appliquent par sinistre et par année d'assurance.

Etendue des garanties	100 000 Euros
dont :	
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	100 000Euros
- Pertes de vos documents	25 000,00Euros
- Dommages à votre site internet	25 000,00Euros
- Atteinte à votre réputation	25 000,00Euros
- Remboursement des prestations	Garantie non souscrite

Protection juridique

Par litige	50 000,00Euros
------------	----------------

Responsabilité Civile Exploitation / Responsabilité Civile Employeur

Etendue des garanties	8 000 000,00 Euros par sinistre
dont :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000,00 Euros par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs	500 000,00 Euros par sinistre
- Intoxications alimentaires	800 000,00 Euros par sinistre
- Maladies professionnelles et/ou faute inexcusable	1 500 000,00 Euros par année d'assurance
- Atteintes accidentelles à l'environnement	800 000,00 Euros par sinistre
- Vol par préposés	30 000,00 Euros par sinistre